



Préfecture des Côtes d'Armor

Syndicat Mixte du Grand
Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Saint-Brieuc, le 13 NOV. 2017

Comité consultatif de l'Opération Grand Site (OGS)
Salle polyvalente de Plurien, le 19 octobre 2017

Propos introductifs :

M. le Maire de Plurien remercie l'assemblée pour sa participation et rappelle que si l'objectif prioritaire de l'OGS consiste en l'obtention du label Grand Site, le conserver ne sera pas facile pour autant. Il souhaite que les échanges à venir soient en mesure d'apporter aux membres des éléments nouveaux, dans une ambiance cordiale et constructive.

M. Morin, Président du syndicat mixte, remercie l'assemblée. Il indique qu'il s'agit de la troisième réunion du comité consultatif qui regroupe les acteurs sociaux, économiques et institutionnels et se déroule préalablement au comité de pilotage (COPIL) du 16 novembre prochain. La réunion de ce jour fera un point sur la démarche Grand Site puis sur chaque fiche action. La labellisation est envisagée pour fin 2018 – début 2019.

M. le Sous-Préfet remercie l'assemblée et excuse l'absence du Préfet retenu par d'autres engagements.

Projection du diaporama élaboré par le syndicat mixte et la DREAL (ci-joint), présenté par M. Morin, M. le Sous-Préfet, Mme Lelièvre (Directrice du syndicat mixte) et Mme Le Mao (Inspectrice des sites).

Celui-ci rappelle notamment le principe de la démarche Grand Site, la labellisation, l'historique et présente l'avancement des travaux prévus par les fiches actions classées et hiérarchisées en trois axes stratégiques.

Interventions des maîtres d'ouvrages :

M. Riallin (Conservatoire du littoral) informe l'assemblée que le planning des travaux envisagés est à jour (travaux sur la pointe du Cap Fréhel). Les travaux sur les aires de stationnement auront lieu courant 2018 – 2019, en lien avec la Commune de Plévenon.

Interventions à la suite de cette présentation :

Concernant la fiche 7 relative à la réduction de la publicité dans le paysage, M. Morin ajoute que l'action qui a été menée notamment sur la RD 786 n'est pas due à l'opération Grand Site en elle-même, mais à l'application par l'État de la réglementation concernant le retrait des « préenseignes dérogatoires ». Une charte visant la publicité locale, à fin pédagogique, sera rédigée prochainement avec les 4 communes concernées par l'OGS.

M. Patrick Barraux (Dinan agglomération) souhaite connaître l'enveloppe globale allouée au Grand Site. La réponse apportée : environ 4 millions d'euros, avec divers financements possibles (Europe/État/Région/Département...). Mr Morin précise que 1.7 millions d'euros de subventions ont déjà été allouées aux actions de l'OGS, passées ou en cours. Mme Belliard (Plévenon) rappelle que le principe est que chaque propriétaire des lieux finance l'opération, à l'instar de la maison des sœurs et du parking de la Teignouse (subventions connues et budget déjà arrêté). Elle ajoute qu'un parking de substitution est envisagé en cas d'engorgement, sur un terrain appartenant à la commune.

M. Labaune (Fréhel environnement) demande si le transport par car Fréhel – Lamballe qui a disparu cette année, va réapparaître. Mme Guervilly (Erquy/Lamballe Terre et Mer) et M. Morin répondent qu'il s'agissait d'une décision liée au Département qui en avait la compétence. Le secteur était mal desservi depuis longtemps malgré les demandes d'amélioration des élus. Désormais, il s'agit d'une compétence régionale. Côté Lamballe Terre et Mer, une étude a été lancée, une cohérence devra être recherchée avec Dinan agglomération ; cela prendra du temps et nécessitera le paiement d'une taxe transport. Mme Moisan (Fréhel/Dinan agglomération) complète en indiquant que sur Dinan Agglomération, la mise en place du transport à la personne commencera par la mise en place d'une taxe de transport.

M. Blain (Vivarmor nature) demande si une réflexion a été engagée sur le devenir de la carrière du Routin et les bâtiments annexes, à l'instar de ce qui a été fait sur le lac Bleu à Erquy. M. Morin répond que pour les lacs bleus, les terrains appartenaient au Département. Pour le Routin, il s'agit de terrains privés ; une association a présenté aux services de l'État un projet privé, qui est en cours d'instruction. Mme Roze (Université Rennes-CSRPN) intervient et signale qu'une réponse écologique correspondrait davantage à la réhabilitation de ces lieux, à l'instar des lacs bleus (remise en eau). Des nichées seraient à même d'y revenir.

Un bureau d'études y a travaillé il y a une quinzaine d'années. Mme Burnouf (Plévenon) ajoute que c'est aux propriétaires privés de réhabiliter les lieux à l'issue de l'exploitation et d'en assumer les conséquences financières. Mme Allory (St-Cast/Dinan agglomération) ajoute que lors de la phase d'élaboration du Plan d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) qui précède le PLUi, cette zone doit être fléchée pour être en mesure d'évoluer en fonction du fléchage souhaité.

Mme Allory (St-Cast/Dinan agglomération) évoque le sujet de la publicité qui implique également les EPCI. De la même manière, étant donnée l'évolution des compétences des intercommunalités via la Loi Notre, elle demande si les fiches actions OGS ne nécessitent pas une mise à jour ?

M. Morin répond que la charte publicité va être réalisée avec les 4 communes concernées par l'OGS, mais qu'il n'y a pas de compétence à prendre pour autant. Il ne s'agira que de recommandations, et concerneront la publicité locale.

L'ensemble des actions de l'OGS suivront cette logique, et seront bien réalisées en concertation étroite avec l'ensemble des collectivités concernées, de par leurs compétences.

Mme Guervilly ajoute que cela aura valeur de conseils (taille, emplacement...), et aidera à accompagner les élus dans leurs actions, avec cohérence entre territoires.

Mme Moisan explique que les commerçants comprennent mal ce dispositif visant à supprimer une

publicité leur permettant de se faire connaître.

Certains enlèvent les panneaux et laissent les piquets. Ils contestent le fait qu'à l'entrée des grosses agglomérations, les panneaux des grandes enseignes sont laissés, et que désormais, il devrait en être de même pour eux depuis la fusion des communautés de communes.

M. Morin répond que la préfecture a fait respecter la loi, et qu'il faut trouver un terrain d'entente. La publicité n'est pas pour autant interdite, mais ne doit pas être anarchique, pour bien limiter la pollution paysagère.

M. le Sous-Préfet ajoute que le retrait des pré-enseignes dérogatoires est issu de la loi Grenelle 2. Le délai était d'ailleurs fixé à 2015. Il s'agit d'une pollution visuelle paysagère et par là-même, l'État fait son travail. La Charte en cours d'écriture apportera une cohérence quant à cette problématique d'affichages. Il y a deux sujets : l'application de la loi et ce travail de cohérence quant aux affichages qui doit être mené par les collectivités et via cette charte.

Mme Hervouët (DDTM) prend la parole et indique que le projet OGS est exemplaire au niveau paysager, et très opérationnel. Il est important de faire le lien entre les PLU et PLUi, des communes voisines afin de nourrir une ambition collective. Quel est le lien entre urbanisme et le syndicat mixte ? Elle ajoute qu'un atlas départemental des paysages sera lancé en 2018. M. Morin répond que Lamballe Terre et Mer n'a pas débuté son PLUi ; il est en cours côté Dinan agglomération. Il pense que ces deux acteurs faisant maintenant partie intégrante du syndicat mixte, celui-ci sera bien associé à ces futurs travaux. Il indique que cette thématique sera aussi traitée via le projet de PNR avec lequel un partenariat sera à imaginer. Dans le cadre de l'OGS, une charte urbanisme est projetée pour conseiller les collectivités.

M. Labaune (Fréhel environnement) demande ce que le syndicat mixte pense du projet de réhabilitation des carrières de Fréhel. M. Morin rappelle qu'il s'agit d'un projet privé sur un terrain privé ; il répond que s'il respecte les principes de l'OGS, il peut éventuellement bénéficier de sa dynamique. Mais reste à étudier sa faisabilité technique et réglementaire. Il faut néanmoins faire quelque chose de ce lieu, pour le réhabiliter écologiquement. Mme Roze intervient et précise que les carriers ont une obligation de réhabilitation, et que celle-ci doit concerner uniquement un retour à l'état naturel, et non un parc de loisirs. M. Morin et Mme Moisan ajoutent que la fiche action fait état d'une relance de l'association « Cercle » qui avait déjà été réunie par le passé.

M. De Lantivy (Gardez les caps) prend la parole et fait part d'une incohérence entre l'OGS qui prône la préservation des patrimoines paysager et culturel et la présence du projet éolien en mer tout proche qui aura un impact sur le paysage écologique et économique. L'État doit avoir une position claire. M. Morin répond que l'OGS n'a pas à se positionner sur ce projet. Les 4 communes ont voté contre. Toutefois le dossier de labellisation devra en tenir compte.

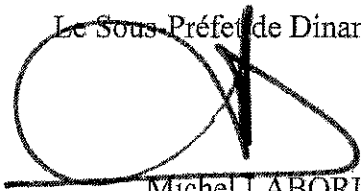
M. Barbo (Lamballe Terre et Mer) approuve un développement éolien qui vaut mieux qu'un développement nucléaire et pense que la hauteur des mâts ne nuira pas d'un point de vue paysager. M. le Sous-Préfet intervient et précise que ce débat n'a pas lieu d'être. Le dossier de labellisation devra intégrer cet aspect et vice-versa. Le ministère considère par principe qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre OGS et éolien quant à l'obtention du label.

Une représentante de Fréhel environnement demande comment intégrer une carrière en activité au sein d'un OGS ? M. le Sous-Préfet répond que l'exploitation est autorisée légalement sur ce site. In fine, celui-ci doit être restitué à l'état naturel, tout en y permettant si l'exploitant le souhaite, quelques initiatives pour lesquelles l'État veillera à l'application du droit. Un projet est en cours d'étude actuellement, comme signifié précédemment, sur Fréhel. M. Morin complète ces propos en indiquant que l'extraction de gré répond toujours à un besoin, y compris local. Si elle était arrêtée, il

conviendrait d'en importer ce qui ne correspondrait pas à une action écologique.

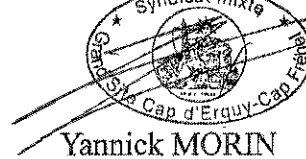
En l'absence d'autre question, M. le Sous-Préfet et M. Morin remercient l'ensemble des participants.

Le Sous-Préfet de Dinan



Michel LABORIE

Le Président du Syndicat Mixte



Yannick MORIN